Procès-Verbal Conseil municipal
du samedi 9 septembre 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt et trois, le samedi 9 septembre, à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. François ROUVEYROL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 5 septembre 2023 ;
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Présents : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY.
Excusés : Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART.

À 18 heures, le Maire déclare l'ouverture du Conseil. Il demande aussitôt aux élus présents s'ils acceptent l'examen de la question 6 à l'ordre du jour du Conseil. Aucune opposition ne se manifestant, la question 6 sera débattue en cette séance.

1. Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET se propose.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du PV du Conseil municipal du vendredi 28 juillet 2023

Rémy MONET revient à nouveau sur l'appel d'offre du Village de gîtes et réaffirme son désaccord sur la rédaction des P. V. Charles ALDROVANDI lui réaffirme qu'il n'y a eu qu'un seul candidat. Pour l'ensemble des élus, il n'y a pas de problèmes relevés sur ce dossier qui a été instruit par le Maire et les élus en charge de la Commission d'appel d'offre conformément aux délibérations prises par le Conseil municipal.

7 votes POUR : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY.
1 vote CONTRE : Rémy MONET.

☞ Vote à la majorité des membres présents.

3. Vente du temple, section B, parcelle 12 au prix de 2 505,59 € (deux mille cinq cent cinq euros et cinquante-neuf centimes), propriété de l'Association cultuelle Barre/Molezon à la commune de Barre des Cévennes. Appel à une étude notariale pour réaliser l'opération.

Le Maire revient sur l'importance de cet événement après 35 ans de conflit d'usage. Le prix correspond à la dette des anciens membres de l'Association cultuelle Barre/Molezon (électricité, eau, assainissement, ...). Les membres bénévoles actuels qui ont servi d'intermédiaires pour récupérer le temple n'en sont absolument pas responsables. Au regard de l'enjeu et de la valeur du patrimoine, il n'y a évidemment aucun problème pour les élus présents lors de la dernière Commission générale. C'est un heureux dénouement pour tout le village. Il est proposé que la notaire PIQUEMAL-CLEENEWERCK, qui est venue à plusieurs reprises, se charge de la procédure. Il est rappelé que

l'année prochaine, le temple aura 200 ans. Des événements pourraient être organisés avec tous les habitants autour de cet anniversaire et sceller la réconciliation entre tous les protestants.
Les élus remercient les membres actuels de l'Association cultuelle Barre/Molezon, notamment la famille DRÔME.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents.

4. Convention d'occupation du temple de Barre des Cévennes entre la commune et l'Association cultuelle de l'Eglise protestante unie de France des Hautes Vallées Cévenoles.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que cette convention a été très largement inspirée par celle en application récemment pour les temples de la Boissonnade et de St-Roman de Tousque. Aucun problème d'usage pour les habitants et les élus concernant ces deux temples.
Il est précisé que la convention est annexée au présent P. V.
Par ailleurs, l'entretien et les travaux seront à la charge de la commune.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés

5- Village de gîtes - Commercialisation à renouveler pour 2024.

Le Maire rappelle qu'avec l'aide juridique d'un cabinet, le fonctionnement du Village de gîtes lié au budget annexe s'améliore progressivement au regard de la réglementation. Comme cela a été échangé avec le 1er Adjoint, il est proposé de prolonger d'une année la commercialisation en 2024. Il est rappelé que 9 mois d'instruction sont nécessaires pour lancer une Délégation de Service Public (D.S.P.) et revenir à la situation antérieure. Pour une éventuelle DSP en 2025, il est nécessaire que le Conseil délibère au plus tard avant la fin du 1er trimestre 2024. A ce moment-là, les élus auront un bilan complet de l'année 2023.
Rémy MONET rappelle que les photos exposées par Lozère Tourisme n'ont toujours pas été modifiées.
Il est précisé que la saison semble meilleure que l'année dernière. Il faut rester néanmoins prudent sur les résultats du budget annexe en raison des récentes dépenses d'investissement.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés

6- Demande pour l'ouverture d'une crêperie "La Petite Belette" début 2024 à l'ancien cabinet vétérinaire pour un loyer évolutif compris entre 550 € et 600 € par mois et d'y occuper, dans un premier temps, la partie logement jusqu'à la fin de l'année pour un loyer de 250 € par mois.

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que Monsieur Nicolas CANNUYER, cuisinier professionnel, en lien avec les Chambres consulaires (CCI) souhaite ouvrir une crêperie début 2024 "La Petite Belette". Il propose de réaliser son activité à l'ancien cabinet vétérinaire pour un loyer qui sera imposé (autour de 550/600 € par mois. En effet, le loyer imposé est dû jusqu'au remboursement complet des fonds publics qui ont servi à réaliser les locaux. Par ailleurs, sur une période transitoire, à partir du mois de novembre, il souhaite occuper le logement du haut pour un montant de 250 € par mois dans l'attente de l'ouverture de la crêperie.
Des élus se posent la question de la viabilité du projet et souhaitent de la souplesse sur les loyers.

☞ Vote à la majorité des membres présents ou représentés.

Questions diverses :

- Courrier de Mme TRIC sur la partie *Pole dance* de la fête votive.
Rémy MONET affirme que des gens ont été choqués. Les élus présents ne l'ont pas été. Isabelle BENOIT et Lisa CLARY indiquent que n'importe quelle danse peut avoir une connotation sexiste et par conséquent il faudrait tout interdire.

- Courrier de M. FONTAINE pour un empierrement d'une piste communale sur 80 m linéaire.
Important désaccord entre les élus. Retour sur l'épisode du cabinet vétérinaire où des travaux électriques ont été réalisés sans l'accord des élus et demande que cela ne se reproduise pas. Intervention de Patrick ROY sur les décisions prises par la Commission générale en présence de seulement 3 élus. Il explique sa propre absence en raison d'une dissension entre le 1er Adjoint et le Maire. Ce dernier rétorque qu'il ne comprend pas bien la logique d'un tel argument. Il rajoute que ce comportement n'est pas respectueux vis-à-vis des élus qui prennent la peine de se déplacer.

- Ecole.
Charles ALDROVANDI, Rémy MONET et Patrick ROY demandent la démission de Lisa CLARY pour avoir enlevé ses enfants de l'école. Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, le Maire ne voient pas le rapport entre des problèmes identifiés l'année dernière à l'école et le mandat d'élu. Echanges cacophoniques.

- Bois de Malzac.
60 à 70 stères sont à récupérer.

- Eco hameau.
Réunion publique le samedi 23 septembre 2023 à 15 heures au Centre d'Incendie et de Secours. Le collectif est en cours de constitution. A terme, il pourra avoir une capacité de 15 habitations comme prévu dans le PLU. AEP pour les ERP, ateliers de transformations, ...

- Demander s'il serait possible de placer un panneau "Piscine non surveillée" afin de permettre à des habitants de s'y baigner.

- Patrick ROY demande à actualiser les panneaux aux entrées du village et celui destiné au marché.

Le Conseil municipal est clôt à 19h42.

Le secrétaire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Jean-Claude AUBERLET